Publié le 1er/07/2026

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260630-BC_2026_19-DE

LEFF ARMOR COMMUNAUTE
Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau
22290 LANVOLLON

DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2026

Séance du 30 juin de l'an 2026, les membres du Bureau Communautaire légalement convoqués le 24 juin 2026, se sont réunis sous la présidence par délégation de Jean-Baptiste Le Verre, 1er vice-président de Leff Armor communauté.

Etaient présents :

Conseiller communautaire	présent	Abs. excusé	Abs	Représenté par	Pouvoir à
ANTOINE Gérald	X				
BOISSIÈRE Olivier	X				
BRIGANT Patrick					MEURO Jérémy
COSSE Nathalie	X				
GEFFROY Jean-Michel		X			
HALLET Anne-Hélène		X			
HELARY Richard	X				
HELARY Valérie	X				
HELLO Marie-Christine					LE VERRE Jean-Baptiste
JOURDEN Jean		X			
JOUSSE Fabien	X				
LANCIEN Erwan		X			
LE BIHAN Gilbert	X				
LE BONHOMME Sophie	X				
LE MÉHAUTÉ Philippe	X				
LE ROY Marie-Line	X				
LE SAINT Florence	X				
LE TURLUER Frédéric	X				
LE VERRE Jean-Baptiste	X				
LIENNEL Yves		X			
MAHE Michel	X				
MEURO Jérémy	X				
NICOLAS Cyril	X				
PRIGENT Dominique	X				
RAMONÉ Valérie	X				
RUMIANO Valérie	X				
SEHAN Alain	X				
SOLO Patrick	X				
TAISSET Maëlig	X				

En exercice : 29 **Présents** : 22 **Votants** : 24 **dont pouvoirs : 2**

Le quorum étant atteint, le Bureau communautaire peut délibérer.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260630-BC_2026_19-DE

Etaient également présents les membres suivants (sans voix délibérative) : M. LE FAUCHEUR Laurent. M. MAOUI Morgan. Mme MARIETTE Nathalie. M. SAPIN Alain. Mme STEUNOU-ROQUINARC'H Solène.

BC_2026_19 : Administration générale : Commande publique : Attribution du marché de fourniture de bacs roulants pour la collecte des déchets ménagers et assimilés

Monsieur le vice-président expose qu'une consultation a été réalisée pour la fourniture et livraison de bacs roulants pour la collecte des déchets ménagers et assimilés, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec maximum d'un an, renouvelable 2 fois. Le monstant estimatif maximum de ce marché est de 50 000 € HT par an.

Vu le Code de la commande publique, et notamment les articles L2123-1 et R2123-1, et L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14,

Vu la délibération 2026_82A du 28 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Bureau,

Vu la délibération 2026_83 du 28 avril 2026 validant le guide interne pour les MAPAs,

Entendu le rapport de monsieur le Vice-président,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ATTRIBUE le marché de fourniture de bacs roulants pour la collecte des déchets ménagers et assimilés à l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, l'entreprise SULO,

AUTORISE monsieur le président à signer et notifier le marché, ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Par délégation du Président,
Jean-Baptiste Le Verre,
1er vice-président

La secrétaire de séance
Nathalie Cosse